



SNES-FSU Académie de Reims
35 - 37, rue Ponsardin (entrée au 37)

51100 REIMS

tél : 03 26 88 52 66

courriel : contact@reims.snes.edu

Site internet : reims.snes.edu

@SNES.Reims

@snesfsureims.bsky.social

@snesfsu.reims

Directeur de publication Y. Chanoir

Imprimerie Alliance Reims

N°CPPAP 0929 S 06970 - N°ISSN 2680-8080

Dépôt légal jour de parution

Trimestriel - prix : 3€ Abonnement annuel : 10€

ACADEMIE DE REIMS SNES-FSU

BULLETIN DU SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ

n°26 décembre 2025

« *La révolution sera la floraison de l'humanité comme l'amour est la floraison du cœur.* »

Louise Michel - Mémoires, 1886

ÉDITO

Depuis fin octobre 2025, le débat budgétaire s'est enlisé sous le signe de l'austérité, pour de nombreux partis politiques il s'agit d'abord de trouver des économies (ces derniers débattent du nombre de milliards d'économie à réaliser), souvent à la charge des plus précaires, que ce soit sur la réduction des aides sociales ou des services publics. Au final, une part importante de la population s'appauvrit tandis que les profiteurs profitent.

Les budgets mis au débat, que ce soit pour l'État ou la Sécurité Sociale, sont inacceptables : suppressions d'emplois, gel du point d'indice, doublement des franchises médicales, désindexation des pensions de retraites et des prestations sociales, transition écologique sacrifiée...

Les débats budgétaires sont largement médiatisés et nous nous devons d'y faire entendre nos revendications (100 % Sécu et le financement de la Sécu par les cotisations, indexations des pensions et du point d'indice, augmentation sans condition de la valeur du point d'indice comme ratrappage de l'inflation, toutes et tous agrégé·es, recrutement de personnels...).

Dans l'Éducation Nationale ce sont des suppressions de postes qui sont envisagées, 1365 dans le 2nd degré public et 4000 en tout.

Pendant ce temps il est toujours difficile de recruter des agents dans les services publics, l'attractivité se dégrade et il manque toujours plus de 45 000 emplois d'enseignant·es pour retrouver le taux d'encadrement de 2006.

Nos propositions sont finançables donc réalisables sans entraîner une catastrophe financière et économique. Plusieurs économistes les soutiennent et ce ne sont pas de dangereux extrémistes de gauche.

Conditions de travail, salaires, retraite, justice fiscale, droits des femmes, lutte contre les discriminations, solidarité avec les demandeurs d'emploi, avec les étrangers, lutte contre les idées d'extrême-droite... Nous avons beaucoup à faire.

**NE NOUS RÉSIGNONS PAS ET BATTONS NOUS
COLLECTIVEMENT !**

Annie Bécret - secrétaire académique

Sommaire

À propos des examens passés et à venir.....	p2
RQTH : l'acronyme d'un privilège ?.....	p2-3
Formation des PP par les PsyEN	p3
Le Parcours avenir(s)	p4-5
Le dispositif académique de lutte contre les violences.....	p6
Pornographie, cybercriminalité	p6-7
Stages de formation syndicale.....	p7
Mon après-midi avec l'Intelligence Artificielle.....	p8
Communiqué de presse Non Tit du 3 décembre 2025	p8

A PROPOS DES EXAMENS PASSÉS ET À VENIR

Le Groupe de Travail sur les examens, en bilan de la session 2025 et préparation de la session 2026 s'est tenu le mercredi 12 novembre, en présence d'une IA-IPR de Lettres et du Doyen des IA-IPR. La présence de l'Inspection de Lettres s'entend bien, car la discipline, très chargée et très en tension pour tous les examens, nécessite beaucoup de discussions et fait l'objet de nombreuses remontées de la part des collègues. Étaient aussi présentes deux cheffes d'établissement, la cheffe de division et les cheffes de bureaux de la DEC (Division des Examens et des Concours).

Le SNES-FSU a fait remonter les différents problèmes que les collègues nous avaient signalés via le questionnaire que nous avions envoyé aux syndiqués en septembre.

Pour ce qui est du brevet, la DEC attend avec impatience la numérisation des copies qui réglera, selon elle, tous les problèmes d'organisation et permettra, pour les services, plus de souplesse dans la gestion de l'examen et de ses corrections.

Nous avons signalé que si, selon les matières et les personnes, la numérisation des copies pouvait être bien prise par les collègues, beaucoup souffrent de ce changement dans le travail, changement imposé qui plus est. On nous signale toujours la fatigue visuelle pour corriger certains types de copies, surtout si le correcteur ne dispose pas d'un grand écran, les troubles musculo-squelettiques si un bon siège et une souris adaptée font défaut. A cela, IPR et DEC rappellent que l'on peut toujours demander à corriger dans son établissement, ce que font en effet certains collègues. Elles nous rappellent aussi que l'on a la possibilité de télécharger les copies en PDF, de les imprimer en établissement et de corriger comme on le souhaite (en saisissant toujours notes et observations en ligne).

En ce qui concerne les quelques collègues en poste sur le collège et le lycée en même temps, nous nous sommes entendus dire que maintenant, **LA PRIORITÉ EST DONNÉE À LA PRÉSENCE DEVANT ÉLÈVES**. Macron ne veut pas de classe sans professeur et la reconquête du mois de juin ayant été relancée sous Blanquer, de fait, la mission d'examen ne semble plus primer. En lettres, l'Inspection explique avoir allégé la charge de correction des collègues se trouvant dans une telle situation. Les heures de cours, peut nombreuses semble-t-il, qui restent en collège semblent donc pouvoir être assurées. De notre côté, nous rappelons

aux collègues que corriger en établissement implique de le faire sur les heures d'ouverture du lycée. Ainsi on ne peut pas attendre que les professeurs corrigent le soir, la nuit ou le dimanche... Il faut donc que les délais tiennent compte de ces possibilités contraintes...

Les commissions d'harmonisations ont été évoquées. Il ressort de l'échange que l'harmonisation varie extrêmement d'une discipline à l'autre. Ainsi, en Lettres, des collègues sont convoqués pour l'harmonisation des EAF et pour le Brevet des volontaires sont sollicités en fin de correction, dans un objectif de transparence, tandis qu'en mathématiques l'Inspection se charge d'une harmonisation dont les modalités n'ont pas pu nous être expliquées.

LE CALENDRIER DU BREVET NOTAMMENT ESSAIE DE TENIR COMPTE CETTE ANNÉE DU RISQUE DE CANICULE EN PLAÇANT LES ÉPREUVES SUR DES MATINÉES. Espérons qu'anticiper permettra une meilleure communication entre le rectorat et les chefs d'établissement, évitant que les correcteurs corrigent le matin à la fraîche pour courir dans les collèges l'après-midi avant de retourner corriger le lendemain matin comme ça a pu se passer dans certains cas l'année passée. L'administration prévoit ainsi d'assurer des conditions réellement sereines pour la mission des correcteurs. Cela serait bénéfique aux candidats.

Sur l'accueil des examinateurs dans les établissements, la DEC et les corps d'inspection recommandent de donner les noms des établissements où cela se passe mal et nous demandent de rappeler aux collègues qu'ils ne doivent pas hésiter à les contacter immédiatement quand quelque chose ne va pas... Les Cheffes d'établissement présentes confirment que c'est la meilleure attitude à adopter face aux situations que nous avons évoquées et qui leur paraissent indignes de la mission des chefs de centres d'examens (absence du chef de centre, pas d'eau, organisation inexistante...).

DONC, N'HÉSITEZ PAS À CONTINUER À NOUS FAIRE REMONTER VOS REMARQUES CONCERNANT LES EXAMENS. UN SECOND GROUPE DE TRAVAIL EST PRÉVU AVANT LES EXAMENS DE FIN D'ANNÉE.

Célia Vollondat

Secrétaire académique

RQTH : L'ACRONYME D'UN PRIVILÉGE ?

RQTH signifie Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé. Il s'agit d'une décision administrative qui permet à une personne de bénéficier d'aides ou de mesures destinées à la maintenir dans l'emploi. L'académie de Reims est très en retard sur l'emploi de travailleurs handicapés : ils ne sont qu'un peu plus de 3 % alors que le taux fixé au plan national est de 6 % !

C'est l'histoire d'un professeur dont le handicap ne lui permet plus de pouvoir conduire un véhicule ou d'emprunter les transports en commun. Malgré les souffrances endurées, il tient à effectuer son service, même aménagé. Jusqu'à la rentrée de septembre 2025, le rectorat de Reims lui avait accordé la possibilité de prendre un taxi. Soucieux des deniers publics, il n'avait le

droit qu'à un aller-retour par jour, ce qui l'obligeait à rester parfois de longues heures dans l'établissement. Ce « privilège » représente donc un coût financier important. Malheureusement, les difficultés budgétaires entraînent une diminution de 50 % des subventions permettant de maintenir les agents handicapés dans l'emploi. **En conséquence, plus de taxi à la rentrée... (problème résolu après notre intervention près de deux mois après la rentrée...)** Il en est de même pour faire financer les prothèses auditives et d'autres aménagements de poste qui ne peuvent plus être réalisés.

Depuis la rentrée de septembre, un peu d'argent est rentré dans les caisses mais le rectorat n'a toujours pas les moyens de satisfaire toutes les demandes. Les critères pour bénéficier de ces aides se sont donc durcis et il faut avoir un dossier bien bétonné, qu'il faut parfois renouveler chaque année pour avoir le droit de conserver une certaine autonomie et pouvoir garder sa place dans la société. L'éducation nationale aura beaucoup de mal, en maintenant une telle politique, à engager ou maintenir dans l'emploi des travailleurs handicapés... **SI TU PRENDS MA SUBVENTION, PRENDS MON HANDICAP !**

Renaud Rouffignac
Secrétaire académique

FORMATION DES PROFESSEURS PRINCIPAUX PAR LES PSYEN DANS LE CADRE DU PLAN AVENIR

Dès la pré-rentrée, il a été demandé aux PsyEN de l'académie de Reims de banaliser la matinée du 14 octobre 2025 pour une formation à destination des professeurs principaux de collège dans le cadre du Plan Avenir.

Cette formation est à la charge des CIO pour les établissements du secteur, et donc des PsyEN qui y exercent.

Le manque de dialogue et de concertation n'ont pas permis de mener cette action dans un cadre serein :

- dans certains CIO, il n'a pas été fait appel au volontariat, mais à la désignation des PsyEN qui seraient en charge de cette formation, le temps de préparation et d'élaboration n'étant pas pris en compte ; ce qui a mis une ambiante déletére dans les services ;

- les PsyEN n'ont pas reçu le « cahier des charges » de cette formation et n'ont pas été consultés ;

- le contenu de la formation est contraint et imposé aux PsyEN, pourtant concepteurs-trices de leur métier. Il revient aux DCIO et IEN-IO de définir le contenu de la formation ainsi que les supports.

- cette formation est imposée aux professeur·es principaux·ales, ce qui de fait, questionne l'adhésion au projet de « formation » voire son acceptabilité par des personnels « convoqués ».

Les échanges dans les EPLE ont permis de comprendre que les PP étaient convoqués à une formation portant sur :

- les enjeux de l'orientation .
- La plateforme Avenir(s), une énième plateforme, usine à gaz qui n'a jamais fonctionné, leur a été présentée par le Directeur Régional de l'ONISEP. Mais cette fois, les professeurs seront culpabilisés s'ils n'obligent pas leurs élèves à l'utiliser. En effet, la plateforme sera en lien avec affelnet (une bonification à la clé pour l'élève !).

- une réflexion sur la posture professionnelle d'accompagnement, une connaissance approfondie de l'offre de formation locale, dans ses trois voies, et de ses liens avec les enjeux de développement territorial. Il s'agit des points indiqués dans le point II de

la note de service du 2 juillet 2025 portant sur la mise en oeuvre du plan Avenir. Or, dans cette note de service, s'il est indiqué que les PsyEN peuvent être sollicité·es, il n'est pas indiqué qu'ils en ont la charge. Il est en revanche indiqué qu'elle s'inscrit en cohérence avec la formation continue.

Nous rappelons que dans le cadre de leurs missions, les PsyEN ne sont pas des formateurs académiques. Ils ne peuvent d'ailleurs pas prétendre à accéder à la formation de formateurs académiques, ni en obtenir le titre.

Cette formation est nationale et déclinée au niveau académique et départementale.

Comment peut-on imaginer une égalité de formation ?

En outre, le SNES-FSU rappelle qu'il est indispensable de prendre en compte l'avis des personnels et d'ouvrir ces formations aux seuls volontaires, formateurs comme « stagiaires ».

Le SNES-FSU reste opposé aux tentatives de remplacement du corps des PsyEN par le transfert de missions aux professeurs principaux qui, par ailleurs, ont déjà vu leurs missions s'alourdir.

Cette formation sera bientôt proposée aux PP de seconde GT puis à tous les PP de tous les niveaux.

Est-ce un adieu aux PsyEN-EDO ou cela présage-t-il d'un cantonnement des PsyEN sur une mission unique qui serait de s'occuper des élèves à besoins particuliers (des machines à tests de QI ?) ?

Sophie COURTES et Sylvie LARZILLIERE
Responsables secteur PsyEN

PSY-EN

Des questions :

au choix ...
✓ par mail : psyen@reims.snes.edu
✓ par téléphone le jeudi matin de 8h30 à 11h30

06 52 73 91 38

le SNES-FSU vous soutient

SNES-FSU
SNES-FSU
SNES-FSU
SNES-FSU
SNES-FSU

ENGAGÉ·ES AU QUOTIDIEN

LE PARCOURS AVENIR(S)

Le décret concernant la mise en place du Parcours avenir(s) est paru au BO le 03 juillet 25.

Il est mis en place pour chaque élève de la sixième à la terminale. Pendant la scolarité obligatoire, les connaissances et compétences acquises par les élèves dans le cadre de ce parcours sont prises en compte pour la validation de l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Ce parcours doit permettre à chaque élève de comprendre le monde économique et professionnel, de connaître la diversité des métiers et des formations, de développer son sens de l'engagement et de l'initiative et enfin d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle

Le parcours avenir(s) repose sur 6 mesures :

- Construire et partager un projet éducatif d'accompagnement à l'orientation dans chaque établissement du second degré (le PPO);
- Préciser les rôles et professionnaliser les acteurs de l'orientation (la formation des PP);
- Ancrer la plateforme Avenir(s) comme socle pédagogique de l'éducation à l'orientation;
- Accompagner la transition vers l'enseignement supérieur et la transition professionnelle;
- Renforcer l'alliance avec les régions pour mieux valoriser les métiers;
- Organiser un pilotage coordonné et territorial du plan avenir.

Le SNES-FSU de l'académie de Reims a pour l'instant un retour sur les 3 premières mesures.

CONCERNANT LE PPO, chaque équipe de direction doit être en train de le rédiger, puisqu'il est à déposer pour validation avant le 31/12/25.

Ce PPO va reposer sur un diagnostic de l'établissement. Tous les niveaux sont concernés, de la 6ème à la terminale avec chaque année dès la 5ème 4 demi-journées consacrées à la découverte des métiers et des formations : il peut s'agir de recherches au CDI, de visites d'établissements, de forum, de venue de professionnels ou d'organismes divers et variés dans les établissements....

On va encore solliciter les enseignants pour créer des séances pédagogiques intégrées aux enseignements ou aux heures de vie de classe, pour proposer des temps de travail personnalisés aux élèves.

Le PPO ressemble étrangement à ce qui auparavant s'appelait l'Education à l'Orientation, et qui avait été abandonné. Ce programme incluait de la 5ème à la 3ème la connaissance de soi, la connaissance des métiers et des formations. Mais les PsyEn, alors COP, y étaient fortement impliqués alors qu'ils sont main-

tenant uniquement « en soutien » dans cette nouvelle mouture. Autant dire qu'ils ne sont pas ou très peu consultés, et que la charge du PPO va encore reposer sur les profs.

CONCERNANT LA FORMATION DES PP, nous sommes la première Région Académique à l'avoir mise en place. La matinée du 14 octobre a été en effet banalisée pour l'ensemble des PsyEn de Grand Est, et l'ensemble des PP de 3ème.

Mais rassurez-vous, autres PP, votre tour viendra puisqu'il est prévu une formation pour chaque niveau.

Les contenus ont été créés dans un cadre très contraint au niveau départemental par les IEN-IO et les DCIO, et les applications ont été diverses et variées.

Il était demandé d'aider les PP à avoir une connaissance approfondie de l'offre de formation locale, dans ses 3 voies, et de ses liens avec les enjeux de développement territorial (comprendre avec les besoins locaux en main d'œuvre dans un objectif de réindustrialisation...) Une grande partie de cette matinée devait être consacrée à la maîtrise de la Plateforme Avenir(s)

Au sein des CIO, cette formation a été traitée de différentes manières : certains ont demandé des volontaires, d'autres ont procédé à un tirage au sort, d'autres ont demandé à chacun des PsyEn d'être présents.... Déjà une grande disparité, et parfois un sentiment d'injustice entre les personnels. En effet bien que ne pouvant pas avoir le titre de Formateur Académique, une rémunération complémentaire leur a été versée, leur a été promise devrais-je dire..... Je ne suis pas certaine non plus que « rémunération » soit le mot approprié. En me laissant aller, et en restant polie, je parlerais plutôt de clopinettes. Au départ, on nous a annoncé 43€ brut de l'heure par intervenant. Ensuite 43€ brut de l'heure par binôme d'intervenants, puis 43€ brut par binôme mais pour les 4h... L'administration sait être généreuse !!!!! Et pour en finir sur ce sujet, au CIO de Charleville-Mézières - Revin - Sedan, il a été demandé à tous les PsyEn d'être présents. Donc nous nous sommes retrouvés 4 PsyEn par lieu de formation, dont 2 seulement indemnisés. De quoi alimenter une belle cohésion d'équipe.

Face à cette situation, le SNES-FSU de Reims avait demandé l'ajournement de cette journée de formation.

De même, devrait arriver à la rentrée 2026 une certification « Orientation, parcours et insertion » à destination des professeurs, qui deviendront alors des profs d'orientation.



LE SNES-FSU DEMANDE L'ABROGATION DE CETTE CERTIFICATION ET APPELLE LES COLLÈGUES À NE PAS S'Y ENGAGER AU RISQUE DE SE RETROUVER AVEC DE NOUVELLES OBLIGATIONS.

LA PLATEFORME AVENIR(S) est la 3ème mouture de ce type élaborée par l'Onisep. Et toutes ont fait un grand flop !!!!

Elle sera accessible par tous, élèves et parents compris, par le biais de l'ENT. Les Régions sont très fortement impliquées dans sa mise en place.

L'élève va pouvoir y déposer son cheminement en matière d'orientation. Il va pouvoir accéder à des questionnaires d'intérêts qui devraient le guider dans ses recherches (quid du paramétrage des résultats : sera-t-il identique quelque soit la région où habite le jeune ou paramétrier pour proposer en priorité des métiers à pourvoir localement ?). Et justement, les recherches seront-elles exhaustives ou limitées aux besoins territoriaux ?

Il a été annoncé que la Plateforme Avenir(s) serait en lien étroit pour les collégiens avec Affelnet-lycée et apporterait une bonification dans les demandes d'affectation en voie pro. Et vive l'égalité des chances !!!! Tant pis pour la fracture numérique.

Elle va également avoir un **lien étroit avec Parcoursup**, déjà fortement décrié, en permettant aux établissements d'avoir un regard sur les activités du jeune sur la plate-forme.

CES LIENS SONT DÉNONCÉS PAR LE SNES-FSU QUI DEMANDE À CE QU'ILS SOIENT ANNULÉS.

Les choix politiques en termes d'éducation sont à rappeler. En effet, depuis le Ministère Blanquer, on assiste à une réduction des budgets de l'enseignement public mais toujours plus vers le privé et notamment une montée en puissance des écoles privées hors contrat, avec des tarifs toujours plus prohibitifs.

En parallèle de charges toujours plus importantes pour les enseignants (toujours moins de temps pour enseigner), on voit apparaître de nouvelles missions pour les PsyEn, toujours dans le sens du libéralisme. Ils se consacrent moins à l'orientation de tous les élèves pour ceux qui sont dits « A besoins éducatifs particuliers ».

Pour les Psychologues de l'Education nationale, cela signifie une augmentation très importante des demandes de bilans psychologiques dans le cadre de la mise en place des PAP, pour les dossiers d'orientation en Sepga et pour les demandes de compensation auprès de la MDPH.... Au point que certains PsyEn se définissent comme en train de devenir des « machines à WISC (test de QI) ». C'est d'ailleurs déjà le cas dans le premier degré, avec dans les Ardennes une centaine de bilans réalisés l'an dernier par chaque collègue.

D'un côté, les enfants sont diagnostiqués, et cela revient sur l'école avec la mise en place de parcours aménagés de plus en plus nombreux. Mais qu'en est-il du soin ? Les listes d'attente s'allongent prodigieusement en ce qui concerne les CMP ou autres organismes. Ce qui incite les familles à se tourner vers le libéral avec par exemple sur le secteur de Charleville-Mézières un délai d'attente d'en moyenne 18 mois en ce qui concerne l'orthophonie.

Et se tourner vers le libéral peut également avoir un coup à la charge directe des familles. L'ergothérapie n'est pas ou très peu prise en charge par la Sécurité Sociale et les mutuelles, avec un coût d'environ 40€ par séance.... Que certaines familles ne peuvent finalement pas « s'offrir ».

Avec la libéralisation de l'enseignement c'est aussi la libéralisation de l'offre de soins.

**A VOS PORTEFEUILLES ... PRÊTS ?
FEU....PARTEZ..... VERS TOUJOURS PLUS D'INÉGALITÉ SI NOUS NE RÉAGISSEONS PAS.**

Sylvie Larzillière
Responsable secteur PsyEN

NOUVELLES SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

VIGILANCE sur l'affiliation dans notre académie qui doit se dérouler **à partir du 15 décembre** (pour le moment). C'est-à-dire qu'on va recevoir sur nos boîtes mail académique un lien personnel pour s'affilier pendant les 21 jours suivants. Ces 21 jours vont donc être en grande partie sur les vacances de Noël. Pensez à vous renseigner en amont du comment notamment sur notre site académique avec le dossier fait par le SNES-FSU Aube.

LE DISPOSITIF ACADEMIQUE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES.

Un arrêté de création d'un dispositif de recueil, de traitement et d'accompagnement des victimes de violences, discriminations, harcèlement (moral et sexuel) et agissements sexistes (VDHAS) est paru le 31 juillet 2023. Il enjoint les académies à agir concrètement contre les violences touchant majoritairement les femmes. Ce texte reprend de très nombreuses propositions des équipes militantes de la FSU, notamment concernant les violences intrafamiliales qui ont des conséquences sur le travail et impliquent une prise en charge spécifique de l'employeur.

L'académie de Reims a été précurseure car un dispositif d'écoute et de signalement existe depuis 2022 pour les victimes, comme pour les témoins de violences. Ce dispositif est encore peu connu mais les saisines sont en augmentation : 12 en 2023-24, 18 entre septembre 2024 et mars 2025. Les personnels peuvent écrire à l'adresse discriminations-violences@ac-reims.fr et sont contacté·es par des écoutantes formées pour prendre acte des faits subis et décider, en accord avec les agent·es, de transmettre leur témoignage à l'autorité hiérarchique.

Quand cette dernière a connaissance de faits relevant de VDHAS, elle se doit de prendre toute mesure appropriée pour faire cesser les faits et protéger ses personnels, y compris une mesure conservatoire à l'égard du ou des auteurs présumés. Depuis juin 2025, les situations sont étudiées dans un délai maximum d'un mois (entre J + 8 et J + 30 après l'entretien avec l'écouteant·e). La procédure administrative étant distincte de la procédure judiciaire, il n'est donc pas obligatoire de porter plainte pour être crédible auprès de l'employeur. Si un faisceau de preuves suffisantes est réuni, l'administration se doit de diligenter une enquête administrative, puis d'envisager une procédure disciplinaire. Parallèlement, les services doivent accompagner les personnels en les informant, mais aussi en les orientant vers la médecine du travail, l'assistante sociale des personnels, le réseau PAS de la M.G.E.N., etc. Pour plus d'informations, vous pouvez aller sur Partage (l'intranet de l'académie de Reims), dans Vie de l'agent puis sélectionnez Diversité-égalité-professionnelle.

PORNOGRAPHIE, CYBERCRIMINALITÉ : LES FEMMES ET LES MINEURS EN DANGER !

Réflexions suite à un stage FSU « Droit des femmes » que j'ai pu suivre les 6 et 7 novembre 2025.

Lors de ces 2 journées intenses, nous avons été alertés entre autre sur la pornographie et la cybercriminalité autour de l'exploitation sexuelle des femmes et des mineurs. Il ne faudrait d'ailleurs plus parler de « pornographie » mais bien « d'exploitation sexuelle ». Si on étudie un peu l'étymologie du mot, le mot « pornographie » viendrait du mot « pornai » qui était un ou une esclave sexuelle dans l'Antiquité grecque et du mot « graphos » qui signifie « écriture, peinture ».

Avec l'utilisation massive des plateformes de réseaux sociaux qui donnent la possibilité de télécharger tout et n'importe quoi et d'être payé en fonction de la visibilité, les vidéos à caractère pornographique explosent. On peut constater par ailleurs qu'elles transmettent une idéologie patriarcale de haine contre les femmes. Selon le HCE (Haut Conseil à l'Égalité), 90% des vidéos

Pour les situations de VDHAS, le SNES-FSU incite les victimes à utiliser le dispositif académique plutôt que le registre santé et sécurité au travail (RSST) et conseille fortement de faire une déclaration d'accident de service (ou du travail pour les non-titulaires et contractuels). Il n'est pas nécessaire d'être en arrêt pour effectuer cette demande. Il est également très important de demander la protection fonctionnelle – qui s'effectue auprès du recteur par la voie hiérarchique.

Des militants du SNES-FSU vous accompagneront :

- dans la constitution de votre dossier de saisine de l'employeur ;
- lors des rendez-vous RH ;
- dans la constitution d'un dossier d'accident de service (démarche C.I.T.I.S, congés d'interruption temporaire du travail imputable au service) dans les 15 jours suivant un certificat médical ;
- dans la demande de protection fonctionnelle.

**Pour cela vous pouvez nous contacter via
vss@reims.snes.edu**

Il est nécessaire de rappeler que la FSU agit dans les instances et dans l'accompagnement des personnels pour obtenir des mesures de protection pour les victimes et une tolérance zéro envers les auteurs, mais également une prise en compte des conséquences des violences sur le collectif de travail.

EN PARLER ET SE FAIRE ACCOMPAGNER, C'EST LE PREMIER PAS POUR QUE CESSENT LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES SUR LEUR LIEU DE TRAVAIL !

Renaud Rouffignac
Secrétaire académique

sur ces plateformes contiennent des violences physiques, sexuelles ou verbales contre les femmes.

Dans la pornographie, les femmes sont toujours « partantes et heureuses » de se soumettre à tout ce que veulent les hommes (même se soumettre à des actes violents). La pornographie fait croire que les femmes aiment être avilies, violentées et jouissent même de cette violence. C'est un réel problème dans notre société où les mineurs, de plus en plus jeunes, accèdent quasiment sans aucun contrôle, et très facilement à ces contenus pornographiques (1/3 des garçons de moins de 15 ans se rendraient sur un site porno au moins 1 fois par mois et 70 % d'entre eux a eu accès à des vidéos pornographiques avant leurs 15 ans. Chiffres extraits d'un rapport d'information du Sénat de 2022).

Autre fait inquiétant, la pornographie fait souvent l'apologie de l'inceste et favorise de ce fait la pédocriminalité (35,9 millions de signalements de contenus pédocriminel au NCMEC* en 2024 !!).

Sur ces plateformes, de nombreuses catégories tournent autour des mots « famille, frère-soeur, papa, sugar daddy ». Tous ces termes amènent les utilisateurs à voir des vidéos autour de l'inceste. Et beaucoup d'autres catégories tournent autour de la jeunesse et présentent des femmes et hommes mineurs. Or la plateforme de signalement PHAROS, ne retire pas ces vidéos violentes de mineurs, même lorsqu'elles sont signalées, sous prétexte que les « jeunes ne sont pas clairement identifiés » !!! De toute façon, les plateformes de signalement sont complètement dépassées par la masse de vidéos de ce genre...

D'autre part, les vidéos pornographiques exploitent les femmes et les mineurs. On ne peut pas parler de « pornographie éthique » ou de « liberté artistique ou d'expression » lorsqu'on parle de pornographie. Il y a toujours une exploitation sexuelle qui se cache derrière : femmes immigrées à qui l'on a retiré leurs papiers, qui sont droguées pour être soumises ou mineurs qui se sont faits piéger sur les réseaux sociaux par du grooming (ou pédopiégeage : adulte qui aborde 1 enfant pour le manipuler dans des actions sexuelles grâce à une mise de confiance puis une demande de photos, d'actes filmés... de plus en plus suggestifs) ou de la sextorsion (ou chantage à caractère sexuel = extorsion financière fondée sur la menace de diffusion d'images perso à caractère sexuel)

Autre point, la pornographie génère une économie parallèle et très lucrative qu'il est très difficile de contrer à cause des nouvelles technologies : toutes les transactions et contacts ont été dématérialisés (prise de rendez-vous sur les réseaux ou plateformes dédiées entièrement cryptées, réservation de chambre d'hôtel ou d'Airbnb en ligne, paiement par cryptomonnaie, ...).

Autre point abordé au cours de ces 2 jours de stage et qui démontre des idées en cours dans notre société, c'est que la pédocriminalité est en fait similaire à la dépendance (Cf rapport CIVIS), elle crée un besoin croissant de consommer davantage et favorise le passage à l'acte : plus les pédocriminels regardent des images pédopornographiques et plus ils ont besoin d'en consommer d'autres (52% des gens qui utilisent ce genre de contenus, reconnaissent qu'ils pourraient être amenés à agresser un enfant !!!).

Autre point important, c'est l'usage de l'I.A. dans cette économie parallèle... avec cette technologie et notamment celle des deepfakes (technologie I.A. qui permet de créer du mouvement avec une image fixe), les créateurs de contenus utilisent avec une simplicité enfantine les photos ou images familiales des enfants publiés sur les réseaux pour en faire des contenus pédocriminels (**96 % des deepfakes en circulation sont pédocriminels**).

Afin de ne pas sombrer après toutes ces considérations sinistres, il faut se rappeler que la lutte est toujours possible par les syndicats, par les associations ou la politique. **IL FAUT DONC CONTINUER LA LUTTE SYNDICALE POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ET CONTRE LES VSS COMME LE FAIT LE SNES-FSU.** C'est là aussi qu'il faut se rappeler la nécessité d'enseigner l'EVARS auprès de tous nos élèves afin de mieux les armer contre les dangers potentiels qui rôdent dans notre société encore patriarcale.

Elodie Protat

Secrétaire académique

*NCMEC : National center for Missing and Exploited Children

STAGES DE FORMATION SYNDICALE

Attention **aux changements et aux nouveaux stages**. Pour s'inscrire aux stages FSU ne pas hésitez à aller sur les pages internet FSU départementales :

fsu08.fsu.fr

fsu10.fsu.fr

fsu51.fsu.fr

fsu52.fsu.fr

Et pour les stages du SNES sur le site académique :

reims.snes.edu

	STAGE	date	Lieu
 F.S.U Aube	Protection Sociale Complémentaire : qu'est-ce qui nous attend ?	mar. 6 janv. 26	Troyes
 SNES Marne	Protection Sociale Complémentaire	jeu. 8 janv. 26	Reims
 SNES Marne	Lettres Classiques : entre discours et réalités	ven. 9 janv. 26	Reims + VISIO
 F.S.U Marne	Tout savoir sur les congés liés à la santé et la Protection Sociale Complémentaire	ven. 9 janv. 26	Reims
 F.S.U Haute-Marne	Reprendre la main sur nos métiers et faire valoir nos droits	ven. 9 janv. 26	Chaumont
 SNES Marne	Comprendre sa carrière et savoir réagir	mar. 13 janv. 26	Charleville + VISIO
 SNES Marne	Le SNES-FSU, une histoire syndicale et politique	jeu. 15 janv. 26	Reims
 SNES Marne	Fonction du conseil d'administration, agir dans son établissement	jeu. 22 janv. 26	Charleville + VISIO
 SNES Marne	Profs Docs Marne	jeu. 22 janv. 26	Chalons
 SNES Marne	AED : échange autour du métier et actualités	mar. 10 févr. 26	Reims
 SNES Marne	Laïcité	mar. 10 févr. 26	Reims
 F.S.U Marne	Tout savoir sur les congés liés à la santé et la Protection Sociale Complémentaire	jeu. 12 févr. 26	Chalons
 F.S.U Haute-Marne	Les retraites	jeu. 12 mars 26	Chaumont
 SNES Marne	L'extrême droite contre l'éducation	lun. 16 mars 26	Reims
 SNES Marne	Profs Docs CPE Sud	jeu. 2 avr. 26	Chaumont
 SNES Marne	Profs Docs CPE Nord	mar. 7 avr. 26	Charleville
 SNES Marne	Profs Docs Acad	jeu. 11 juin 26	Reims

MON APRÈS-MIDI AVEC L'IA

Convoquée un après-midi où je n'avais pas cours (comme la plupart d'entre vous), je suis allée à reculons à cette formation imposée sur l'IA. On m'avait demandé d'apporter mon ordinateur portable, ce que j'ai refusé de faire et mon cerveau contrarié m'a carrément fait oublier mon téléphone portable : Freud aurait parlé d'acte manqué.

Après un début d'année calamiteux devant le P _____ N d'ordi de ma salle de cours : entre 10 et 12 heures de travail empêché depuis le 1er septembre, sans compter l'absence de manuel pour une classe de 5ème malgré l'alerte faite en juin auprès du secrétaire général : « Y'a pas d'argent, y'a pas de crédit ! »

Je me retrouve donc dans ce lycée de Centre Ville face à deux formateurs plutôt sympas et hyper motivés qui se présentent en plénière mais ne jugent pas utile le tour de table qui nous aurait permis de nous rappeler que nous sommes des Humains et qu'accessoirement nous pourrions avoir des attentes... ou pas de cette formation en mode forcé !

Me voilà plongée dans un univers mêlé de 4ème dimension et de sketch à la Devos : beaucoup d'anglicismes sur cette IA planète ...

Je comprends que Claude est Perplexity à cause du Mistral et que le Chat a pété.

On me montre aussi qu'une mésange et une tourterelle deviennent Line Renaud parce qu'elle a beaucoup donné.

Je prends sur moi parce que j'ai envie d'hurler, de pleurer, envie de dormir aussi, tellement envie d'être ailleurs, de prendre l'air. Envie de continuer à aimer mon métier au milieu de toutes ces contraintes inutiles, abêtissantes et infantilisantes.

Mes élèves de REP + peinent à faire le travail personnel, c'est un combat de tous les jours : vérifier, accorder le droit à l'erreur pour les encourager à faire tout de même, les encourager à ouvrir le cartable après les cours ...

Il ne me semble pas utile de vérifier qu'ils ont fait appel à une quelconque IA, ils ne se servent déjà pas suffisamment de leur propre intelligence, noyés pour beaucoup dans les difficultés de leur existence chaotique.

Demain, je leur demande s'il leur arrive de se servir de l'IA et si plus de la moitié d'entre eux l'utilisent, c'est promis je m'y mets ! (JOKE ☺)

Manue Hemet - Membre du bureau des Ardennes

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU SNES-FSU ACADEMIE DE REIMS DU 3 DÉCEMBRE 2025

Nos collègues non titulaires enseignants non renouvelés dans l'académie : des avancées mais encore du chemin...

Le SNES-FSU national a interpellé le ministère suite aux informations que nous avons recueillies auprès de nos collègues. Le ministère a contacté M. le Recteur pour que l'ensemble des collègues concernés soient réembauchés dès décembre. De notre côté les remontées font état de plusieurs réembauches, mais nous restons vigilants car, après prise de renseignement auprès du Rectorat, elles se feraient au cas par cas et pas globalement, ce qui serait en contradiction avec les préconisations du ministère.

Nous demandons aussi à ce que les demandes des établissements pour de nouveaux besoins de remplacement soient examinées avec bienveillance et pas sous la menace de contraintes budgétaires dans l'intérêt de nos élèves.

Le SNES-FSU de l'académie de Reims

Une action parmi les nombreuses de ce premier trimestre !